



14 rue de Lavalette, CS 52315 – 16023 ANGOULÊME
Tél : 05.45.39.40.50 – Fax : 05.45.39.45.46
e.mail : contact@lavalette.pro

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN LOT**
Devant le Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGOULÊME
AU PALAIS DE JUSTICE, Place Francis Louvel

MERCREDI 21 JUIN 2023 à 09 H 30

COMMUNE DE BEAULIEU SUR SONNETTE (Charente), Le Bourg

Un **ensemble immobilier** composé d'une maison à usage de commerce (en rez-de-chaussée) et d'habitation d'une surface habitable de 138.45 m² en partie rénovée et édifiée sur 3 niveaux

A l'extérieur, une courette

Le tout cadastré section B n° 341, Le Bourg, pour 1 a 40 ca

Et une parcelle enclavée en nature de jardin non attenante
cadastrée section B n° 338 pour 1 a 24 ca

MISE A PRIX : 20 000 €

Avec faculté de baisse de mise à prix de moitié à défaut d'enchère

Libre de toute occupation

VISITES : S'adresser à la **SCP TALBOT VENANCIE, Huissiers de Justice associés, Rue de la Côte, BP 50020, 16500 CONFOLENS au 05 45 84 06 64, Ou TELEPHONER A Maître Etienne RECOULES, membre de LAVALETTE Avocats conseils, société InterCours Bordeaux & Poitiers, au 05.45.39.40.50..**

Seuls les avocats du Barreau de la Charente peuvent porter des enchères dans les procédures de ventes d'immeuble à la barre du Tribunal. Un pouvoir écrit et un chèque de banque d'un montant de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3.000 Euros sont demandés à tout intéressé qui doit consulter l'avocat de son choix. Les conditions de vente sont décrites dans un cahier des conditions de vente qui peut être consulté, pour chaque vente, soit au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, au Palais de Justice, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant, soit, pour partie, sur les sites www.lavalette.pro et avoventes.fr où chacun peut en prendre connaissance. Tous les avocats du Barreau de la Charente peuvent également fournir ces renseignements.

Pour extrait, signé : **Maître Etienne RECOULES, membre de LAVALETTE Avocats conseils, société InterCours Bordeaux & Poitiers.**